

M. DEVLIN : Nous vous parlerons de l'autre dans un instant.

M. MCCARTHY : Quant à la question d'éducation, je crois que la Chambre et le pays sont aujourd'hui convaincus que toute tentative d'intervention dans le Manitoba ou les Territoires du Nord-Ouest, sur cette matière, serait de nature à causer des troubles sérieux.

La question des écoles du Manitoba, a surgi d'une tentative d'introduire dans la constitution de cette province une clause enlevant à la province le contrôle en matière d'éducation et je crois que tout dernièrement, le gouvernement a éprouvé certains embarras à propos d'une question de même nature dans les Territoires du Nord-Ouest.

Le plus tôt nous serons convaincus que la population du Manitoba, comme celle des Territoires du Nord-Ouest, est parfaitement en état de gérer elle-même ses questions d'éducation, sans le contrôle ou l'intervention de ce parlement, le mieux ce sera pour la paix et la prospérité du pays. J'ai donc le plaisir de déposer devant la Chambre un bill, abolissant les restrictions imposées par la loi actuelle, en matière d'éducation et qui fait disparaître les derniers vestiges de la loi concernant l'usage des deux langues, dans les Territoires du Nord-Ouest.

M. DEVLIN : Je ne m'attendais certainement pas à prendre la parole sur cette question, à cette phase de la session, mais je désire répondre à une des propositions émises par l'honorable préopinant. Il prétend que la province de Québec est responsable des rapports tendus qui existent entre les différentes races, au Canada. A cela, je réponds que c'est sur lui que retombe la responsabilité. Tous les ans, depuis 1887, de session en session, que lui avons-nous vu faire ? Nous l'avons vu arriver tous les ans avec un projet de loi dont le but était de fermer les Territoires du Nord-Ouest et le Manitoba aux catholiques de la province de Québec ; un projet de loi dans lequel on leur dit que s'ils veulent aller dans cette province ou ces Territoires, qu'ils n'oublient pas—si ses efforts réussissent—que leur langue sera prosaïtée et leurs droits seront foulés aux pieds.

Pas plus tard qu'hier soir, dans cette ville même, des sentiments comme ceux là ont été librement exprimés. Je ne vois pas le contrôleur des Douanes à son siège et je le regrette. Mais nous commençons à nous habituer aux insultes de ces gens dont tout le bagage politique consiste dans la haine qu'ils portent à leurs concitoyens catholiques.

Qu'est-ce que l'honorable député espère gagner par cette agitation ? S'imagine-t-il un instant que nous, les citoyens de la province de Québec, le craignons ? S'imagine-t-il, un seul instant que la province de Québec va courber la tête devant ses désirs ? Son but était évidemment d'atteindre à une position à laquelle il n'a pas pu parvenir, en dépit d'un long attachement à son parti. Ce qu'il voulait, c'était un siège dans le cabinet. Je n'ai pas de doute que c'était là son but. Voyant qu'il ne pouvait pas entrer dans le cabinet, voyant que les ministres ne voulaient pas en faire un de leurs collègues, il a adopté cet autre moyen pour arriver au poste de chef du gouvernement du Canada. Il voudrait que la population du pays fut exclusivement protestante. Il voudrait que toutes les écoles du pays fussent exclusivement protestantes. Il voudrait persuader à une province qui envoie ici 65

M. MCCARTHY.

députés, qu'elle ne pourra plus parler la langue de ses ancêtres.

Depuis le jour où cette animosité a pris racine dans son cœur, il a laissé de côté toutes les questions politiques de quelque importance pour le pays pour être plus libre de manifester sa haine contre les catholiques du Canada et plus particulièrement contre les Canadiens-Français de la province de Québec. Jusqu'à présent, il a remporté très peu de succès. Il parle de la province de Québec comme d'une province dans laquelle il existe de la haine. Qu'il me permette de lui dire—

M. MCCARTHY : L'honorable député me permettra de l'interrompre. Je ne me suis pas du tout servi des expressions qu'il me prête. Je n'ai jamais prétendu que la province de Québec professait de la haine.

M. DEVLIN : L'honorable député peut-il nous répéter les paroles dont il s'est servi ?

M. MCCARTHY : Voici ce que j'ai dit : "J'espère que nous n'allons pas perpétuer dans le Nord-Ouest les divisions de races qui, malheureusement, existent dans la province de Québec. Je n'ai jamais prononcé le mot "haine".

M. DEVLIN : Très bien, alors. Je vais citer immédiatement à l'honorable député un exemple des divisions qui existent dans la province de Québec. Dans certains comtés, dont la majorité est catholique, le député est protestant. Prenons, par exemple le comté que je représente ici.

L'immense majorité de la population de ce comté est catholique, et cependant, je suis le premier représentant catholique que le comté d'Ottawa ait jamais élu pour le représenter au parlement. C'est un protestant qui a représenté ce comté pendant 30 ans.

Pour donner à l'honorable député (M. McCarthy), un autre exemple du même acte de générosité, je pourrais dire que le comté d'Ottawa a été représenté, à la chambre locale, par un protestant ; pendant nombre d'années la ville la plus catholique de la province de Québec, la ville de Hull, a eu pour maire, un protestant, et je pourrais en dire autant de plusieurs autres comtés. Je pourrais nommer le comté de Lotbinière, qui est presque exclusivement canadien-français et catholique et qui a déjà envoyé un représentant protestant dans cette chambre. De plus, ce comté envoie au parlement de Québec—un parlement catholique—un député protestant. Je dis à l'honorable député qu'il n'y a pas d'esprit d'intolérance, de bigoterie, dans la province de Québec. Il existe certainement un sentiment de dégoût, mais cela est entièrement dû à la malheureuse tentative faite par l'honorable député pour accuser la population de bigoterie. Voudrait-il prétendre que les Canadiens-Français n'ont aucun droit dans ce pays ? Il nous dit clairement ici qu'il veut faire disparaître leur langue. N'ont-ils pas autant de droits de parler la langue française qu'il en a, lui, de parler la langue anglaise ? Quel est l'objet de toute son hostilité contre la langue française ? A quoi tend cette guerre contre des institutions établies dans ce pays, et dont on a constaté le succès ? Prétend-il dire qu'une population de près de deux millions n'aura aucun droit dans le Canada ? Je le déclare à l'honorable député, M. l'Orateur, chaque fois qu'il se lève en chambre pour nous attaquer comme il l'a fait